

## MANIFESTATION D'INTERET

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°2012/004/FASO BAARA**  
**Etudes architecturales et techniques d'un bâtiment R+1 extensible en R+3 devant servir de**  
**siège pour les Agences de l'eau**

**Date : 18 janvier 2012**

### 1. Objet

Par convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique a confié à l'Agence Faso Baara le projet de construction d'un bâtiment de type R+1 extensible en R+3 devant servir de siège pour les Agences de l'eau.

Dans ce cadre, le Directeur Général de l'Agence Faso Baara, lance un avis à manifestation d'intérêt pour la constitution d'une liste restreinte de cabinets ou bureaux d'étude susceptibles de soumettre des propositions pour les études architecturales et techniques dudit bâtiment.

### 2. Participation à la concurrence

La participation à la concurrence est ouverte à tous les soumissionnaires pour autant qu'ils ne soient pas sous le coût d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration. Ils doivent être agréés dans la catégorie ou le domaine concerné.

### 3. Description des prestations

La mission consiste à la réalisation des études architecturales et techniques du projet ci-dessus cité en objet:

### 4. Composition du dossier de manifestation d'intérêt

Le dossier de manifestation d'intérêt se compose comme suit :

- La lettre de manifestation d'intérêt ;
- L'adresse complète du consultant (localisation, boîte postale, N° de téléphone fixe et mobile, E-mail ... ) ;
- La liste des moyens matériels disponibles pour exécuter la mission.
- La liste et les CV du personnel clé proposé pour la mission ;
- Les références techniques dans les missions similaires exécutées au cours des dix (10) dernières années (ou depuis la date de création pour les soumissionnaires ayant moins de 10 ans d'existence) présenté sous le modèle suivant :

Intitulé de la mission	Montant de la mission	Année du contrat	Nom du client	Contact du client

**NB : La non fourniture d'un des renseignements du tableau entraîne la nullité de la référence lors de l'évaluation.**

### 5. Présélection

Les soumissionnaires ayant présenté les meilleures références techniques seront retenues en vue de constituer la liste restreinte pour la Demande de Propositions.

## 6. Dépôt des offres et ouvertures des plis

1. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessous **au plus tard le vendredi 10 février 2012 à 09 heures 00mn TU** et seront adressées :

A Monsieur le Directeur Général  
Agence FASO BAARA  
01 BP 6633 OUAGADOUGOU 01  
Tél. : (226) 50 37 57 38/39/40  
Fax : (226) 50 37 57 42  
Email : [faso.baara@fasonet.bf](mailto:faso.baara@fasonet.bf)

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

**NB:** En cas d'envoi par la poste ou un autre mode d'envoi, l'Agence Faso Baara ne peut être tenue responsable de la non réception du dossier.

2. Les plis seront ouverts en séance publique en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture **au plus tard le vendredi 10 février 2012 à 09 heures 00mn TU**

## 7. Renseignements complémentaires

Les informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du à l'adresse et numéros mentionnés ci-dessous les jours ouvrables **de 08 heures à 12 heures 30 minutes, et de 15 heures 30 minutes à 18 heures TU :**

Agence FASO BAARA  
01 BP 6633 OUAGADOUGOU 01  
Sise à Ouaga 2000  
Tél. : (226) 50 37 57 38/39/40  
Fax : (226) 50 37 57 42  
Email : [faso.baara@fasonet.bf](mailto:faso.baara@fasonet.bf)  
BURKINA FASO

## 8. Réserves

L'Agence se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis à manifestation d'intérêt.

Le Directeur Général

**Saïdou OUEDRAOGO**  
*Chevalier de l'Ordre National*